

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante et unième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 15 – 19 août 2011

Questions stratégiques

LA CITES ET LES MOYENS D'EXISTENCE

1. Le présent document a été préparé par le président du Groupe de travail sur la CITES et les moyens d'existence (Pérou), en collaboration avec le Secrétariat CITES.

Contexte

2. A sa 15^e session (CoP15, Doha, 2010), la Conférence des Parties a adopté trois décisions sur les moyens d'existence. Les décisions 15.5 et 15.6 s'adressaient au Comité permanent et la décision 15.7 au Secrétariat.
3. La décision 15.5 stipule ce qui suit:

Le Comité permanent maintient son groupe de travail sur la CITES et les moyens d'existence afin que celui-ci:

- a) *révise le projet de résolution inclus dans l'annexe 1 du document CoP15 Doc. 14 et fait des recommandations spécifiques à la Conférence des Parties à sa 16^e session;*
- b) *finalise les outils permettant d'évaluer rapidement au niveau national les impacts positifs et négatifs de l'application des décisions d'inscription d'espèces aux annexes CITES sur les moyens d'existence des pauvres, conformément à la résolution Conf. 8.3 (Rev. CoP13);*
- c) *finalise des lignes directrices applicables volontairement par les Parties pour traiter les impacts négatifs, afin de les aider à prendre des initiatives locales, nationales et régionales qui tiennent compte des impacts de l'application des décisions d'inscription aux annexes CITES sur les moyens d'existence des pauvres; et*
- d) *prépare la version finale des outils et des lignes directrices pour examen et approbation par le Comité permanent à sa 62^e session.*

Le groupe de travail continue de travailler par voie électronique sur un forum du site web de la CITES. Sous réserve de fonds disponibles, la tenue d'une ou de plusieurs réunions pourrait être envisagée, si possible dans les régions le plus susceptibles d'être affectées par leurs résultats.

Ce processus n'inclut pas l'examen des critères d'amendement des annexes ou l'obligation de formuler des avis de commerce non préjudiciable.

4. décision 15.6 stipule:

Le Comité permanent présentera à la 16^e session de la Conférence des Parties un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 15.5.

5. La décision 15.7 stipule ce qui suit:

Lorsque le groupe de travail aura terminé le projet de lignes directrices et d'outils, le Secrétariat placera ces projets sur le site web de la CITES pour obtenir les commentaires des Parties, des parties prenantes et des organisations intéressées, et demandera ces commentaires dans une notification aux Parties. Les commentaires reçus sont communiqués au groupe de travail qui en tiendra compte en élaborant les projets de documents révisés à soumettre à l'approbation du Comité permanent.

Composition du Groupe de travail

6. Les membres du Groupe de travail sont les suivants: Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, République démocratique du Congo, Inde, Israël, Kenya, Mali, Nicaragua, Suriname et Zimbabwe, le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC-PNUE), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Conservation Force, FAN Bolivia, Humane Society International, l'International Fund for Animal Welfare (IFAW), Safari Club International, le Species Survival Network (SSN), TRAFFIC, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et le Secrétariat CITES.
7. À la lumière des récentes réunions sur la viande de brousse et sur la gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN), qui sont pertinentes dans le débat sur la CITES et les moyens d'existence (voir les paragraphes 12 et 14, ci-dessous), il se peut que le Comité permanent souhaite élargir la composition du Groupe de travail pour y inclure les Parties et les organisations concernées par les questions de viande de brousse et de GCRN. Il pourrait s'agir de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO), du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), d'organisations régionales comme l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (ACTO) et la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD), ainsi que des agences de coopération au développement. Le président du Groupe de travail considère qu'il est essentiel d'assurer une plus large participation de pays à méga-biodiversité, ainsi que d'obtenir des études de cas pertinentes de ces pays.

Projet de lignes directrices et d'outils

8. Un projet d'outils pour l'évaluation rapide de l'impact des décisions d'inscription aux annexes CITES sur les moyens d'existence des pauvres et des lignes directrices pour traiter ces impacts ont été fournis à la 59^e session du Comité permanent de l'OMC (Doha, mars 2010). Il a ensuite été envisagé, conformément à la décision 15.7, que le Groupe de travail soumettrait le projet révisé de lignes directrices et d'outils à la présente session pour approbation, mais le groupe n'a pas encore été en mesure de terminer ce travail.
9. Le Président et le Secrétariat ont déterminé, grâce à des consultations antérieures, qu'une réunion régionale devait être convoquée pour discuter et réviser le projet de lignes directrices et d'outils. On s'est donc employé à recueillir des fonds à cet effet. Au moment de la rédaction du présent document (juin 2011), le Secrétariat avait réussi à trouver 30 000 euros (généreusement fournis par la Commission européenne pour l'application des décisions de la CoP15) pour l'organisation de l'une des réunions prévues dans la décision 15.5, mais n'avait pas encore été en mesure de définir une date et un lieu de réunion. Les autres donateurs sont invités à se présenter à la présente session avec des fonds susceptibles de soutenir la séance et d'autres activités prévues dans la décision 15.5.
10. Le Secrétariat a appris récemment que le Groupe de travail avait été entravé dans sa révision du projet de lignes directrices et d'outils du projet par l'absence de traductions en français et en espagnol. Des fonds ont maintenant été trouvés pour entreprendre les traductions nécessaires.
11. Compte tenu de ces faits nouveaux, le calendrier révisé ci-après pour la mise en œuvre du mandat du Groupe de travail est proposé au Comité permanent pour examen:
- Septembre 2011: la traduction en français et espagnol du projet de lignes directrices et d'outils est terminée.
 - Octobre 2011: les parties concernées par les études de cas utilisées dans le projet de lignes directrices émettent des commentaires sur ces études de cas; les membres du Groupe de travail examinent les traductions française et espagnole du projet des lignes directrices et d'outils.

- Février 2012: une réunion régionale est organisée avec le concours du Secrétariat de la CITES et du Secrétariat d'ACTO afin de discuter et de réviser le projet de lignes directrices et d'outils; les participants s'entendent sur une version révisée du projet de lignes directrices et d'outils.
- Mars 2012: une notification est envoyée aux Parties pour les inviter à faire leurs observations sur le projet révisé de lignes directrices et d'outils.
- Mai 2012: avec l'aide d'un consultant, le groupe de travail prépare une version finale des outils et des lignes directrices.
- Juillet 2012: les outils et les lignes directrices sont soumis pour approbation à la 62^e session du Comité permanent.

Les activités liées aux moyens d'existence: GCRN et viande de brousse

12. Un symposium sur la pertinence de la GCRN pour l'utilisation durable des espèces CITES dans les pays d'exportation a été organisé par le ministère autrichien de l'Agriculture, des Forêts, de l'Environnement et l'Eau, et la Commission européenne. Cet événement a eu lieu à Vienne, en Autriche, 17-20 mai 2011, avec le soutien du Secrétariat CITES, du PNUE-WCMC, de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS), de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la FAO, de TRAFFIC, de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN, du WWF, de l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), et du Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC). Ce symposium a mis l'accent sur les liens entre les incitations économiques et le respect des obligations CITES pour obtenir de meilleurs résultats en matière de conservation dans les pays en développement. Les participants ont étudié les impacts négatifs de la pauvreté rurale sur les efforts pour conserver la biodiversité et l'utiliser de manière durable, et ont réfléchi au fait que, dans les pays en développement, la mise en œuvre effective de la CITES passe non seulement par le contrôle du commerce international et le respect de la législation nationale, mais aussi par le soutien des communautés locales.
13. Des études de cas ont été présentées par, par des pays tels que l'Éthiopie, le Kazakhstan, le Kenya, la Namibie, le Pakistan, le Tadjikistan, la République-unie de Tanzanie et les pays andins. Quatre-vingts participants de 24 pays, notamment des spécialistes de la GCRN de pays en développement, des représentants du bureau de la CITES de la Commission européenne, ainsi que de divers organismes des Nations Unies et d'un large éventail d'organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de la conservation de la nature et de la protection des espèces animales, ont examiné un large éventail de questions au sein de quatre groupes de travail, à savoir, les principes et caractéristiques de la réussite des programmes de GCRN; la production de revenus, les résultats de la conservation et les impacts des inscriptions d'espèces aux annexes CITES; l'incidence des restrictions au commerce et autres mesures de politique de l'UE; et les politiques, initiatives et objectifs internationaux pertinents en matière de biodiversité. Les résultats du symposium devraient non seulement servir de base à un débat politique approfondi au sein de l'Union européenne, mais aussi encourager les efforts pour améliorer les interactions stratégiques entre la CITES et les autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), et renforcer la cohérence des politiques entre les AME quant à la question des communautés rurales en tant que partenaires de la conservation et de l'utilisation durable.
14. Une réunion conjointe du Groupe de liaison de la CDB sur la Viande de brousse et du Groupe de travail CITES d'Afrique centrale sur la viande de brousse a été convoquée du 7 au 10 juin 2011 au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), par la CDB, la CITES et le CIFOR. Les conclusions de cette réunion, qui a été rendue possible grâce au soutien financier de la Commission européenne, figurent dans le document SC61 Doc. 42.
15. Le président du Groupe de travail estime que les moyens d'existence, la GCRN et la viande de brousse sont des questions interdépendantes qui ont surtout une incidence directe au niveau interne, et qui n'intéressent pas toujours directement la CITES (qui traite du commerce international). Les décisions relatives au commerce international des espèces sauvages ne devraient toutefois pas avoir d'impact négatif sur les communautés rurales pauvres dont la subsistance dépend de la faune et de la flore sauvages. Pour éviter de tels effets, il faut que la conservation et l'utilisation durable des espèces CITES par les populations autochtones et les communautés locales figurent dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les portefeuilles de projets des banques régionales de développement et des agences de coopération au développement, notamment l'Agence française de développement (AFD), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'Agence danoise pour le développement international (DANIDA), le *United Kingdom Department for International Development* (DFID), la *Deutsche Gesellschaft*

für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), l'Agence norvégienne pour le développement international (NORAD), la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), l'Agence suédoise de coopération au développement international (SIDA), et la *United States Agency for International Development* (USAID).

Recommandations

16. Le Secrétariat recommande que le Comité permanent approuve le calendrier révisé du Groupe de travail figurant au paragraphe 11, ci-dessus.
17. Le Secrétariat recommande en outre que le Comité permanent envisage d'élargir la composition du Groupe de travail sur la CITES et les moyens d'existence pour y inclure d'autres Parties, organisations internationales et régionales, ainsi que des agences de coopération au développement.